



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 73/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230928-73-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2023

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 21 Septembre 2023

Séance du **28 Septembre 2023**

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**
Mme Patricia **BOCLE-BRIAND Secrétaire de séance.**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 28 Septembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AMELIORATION ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE DU PARCOURS SANTE :
ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - M. Boris VIGILANT - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Steve ALLONGOUT - Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- Mme Peggy FAGOUR à Mme Sabrina TOUYA-PILON
- Mme Marie-Annick APOCALE à M. Erick PIGNOL
- Mme Huguette DELEM à M. M. Boris VIGILANT
- Mme Judith DIALLO à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR
- Mme Stéphanie PARTY à M. Fred Michel TIRAULT

Étaient absents (es) :

- Mme Linsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Alexandre GERALD
- M. Mickaël LAURENT
- M. Olivier BERISSON

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLE BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N° 73/2023

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville du SAINT-ESPRIT poursuit son plan de mise en conformité de ses infrastructures sportives.

Le Conseil municipal a ainsi approuvé par délibération n°38/2022 du 5 juillet 2022 un projet d'installation d'un éclairage solaire sur le parcours santé permettant d'amplifier l'éclairage du parcours santé, d'accroître l'attractivité du site, de maintenir la sûreté de l'ensemble du sentier de marche et de garantir la sécurité des usagers,

Le cout prévisionnel de cette opération d'amélioration et de modernisation de l'éclairage du parcours santé est de **289 572,00€ HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MONTANT DE L'OPERATION		289 572,00 € HT
ETAT (Agence Nationale du Sport) – 71,32 % obtenu	206 536,00 €	
CAESM (Fonds de concours) – 14 %	40 540,08 €	
VILLE DU SAINT-ESPRIT – 14,68 %	42 495,92 €	

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- 1. APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.**
- 2. AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **28 septembre 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLE-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du Marin, le

05 OCT. 2023

Le Maire,



Fred Michel **TIRAULT**